

Maison Associative de la Santé
36 Boulevard Albert 1^{er}
35200 Rennes

Tél : 02.99.53.48.82.
Mail : maisonsante@orange.fr
Site Web : www.maisondelasante.com



PROJET ASSOCIATIF

2016-2018

Ensemble,

Faisons vivre ce projet autour de la santé ...

... Pour répondre présents à l'élan de solidarité citoyenne et sociale

Sommaire

Préambule	4
Un projet associatif de services aux associations, aux différents publics et aux professionnels	5
Contexte et Construction historique	5
Enjeux actuels	6 à 11
Nos Valeurs	12
Solidarité et soutien	12
Rencontres humaines et engagement	12
Construire ensemble	13
Consolider et évoluer	13
Nos Orientations	14
Soutenir	14
Mutualiser	14
Communiquer	15
S'adapter	15
La Mise en Œuvre de nos Valeurs	16
Nos objectifs	16 à 17
Nos missions	17
Les publics	18
Les territoires d'intervention	18
Des moyens existants et nécessaires	19
Les ressources humaines	19
Les partenaires	20
Les moyens physiques	20
Les moyens financiers	20
Une évaluation indispensable	21
Des fiches actions	22 à 23
Nos engagements pour les années à venir	24
Un projet opérationnel	24 à 25
Une structuration en évolution	26
Annexe	27 à 30

Préambule

Regroupement d'associations de santé, la Maison Associative de la Santé est une structure fédérative qui soutient et fédère les **associations qui consacrent leur activité au service de personnes malades et/ou handicapées, les familles et l'entourage** (maladies génétiques, neurologiques, cancer, alcoolisme, cœur, santé mentale, soutien et accompagnement, fin de vie, deuil...).

Son objectif est de :

- Rompre l'isolement lié à la maladie, aider les familles, apporter une information sur les maladies, le vécu, auprès des personnes malades, du grand public, des professionnels.
- Veiller à promouvoir un comportement favorable à la santé grâce à l'expertise et aux compétences des bénévoles, et ainsi favoriser l'accès aux soins pour tous.
- Encourager la démocratie en santé et représenter les usagers du système de santé.

La Maison associative de la santé tend à faire progresser la citoyenneté à travers la mise en place de **projets participatifs** de santé, afin d'assurer à chacun un plus grand contrôle sur sa propre santé et instaurer des nouveaux rapports entre citoyens, associations, et institutions.

Elle consacre son **projet associatif** de service aux associations, citoyens, professionnels à partir de **valeurs** reconnues : solidarité et soutien, engagement et rencontres humaines, co-construction, adaptabilité.

Véritable espace de rencontre, de dialogue, de réflexion, la Maison Associative de la Santé est un **espace de promotion de la santé ouvert à tous**.

Les associations de la MAS partagent la volonté de contribuer à la création de conditions favorables à la santé et au bien-être. Elles s'engagent à soutenir ou mettre en place des actions et manifestations concourant à une bonne synergie entre citoyens, associations d'usagers de la santé et institutions, en corrélation avec les politiques de **santé publique** en vigueur.

Un projet associatif de services aux associations, aux différents publics et aux professionnels

Contexte et Construction historique

La Maison Associative de la Santé est une association loi 1901.

La Maison Associative de la Santé (MAS) a été créée en **1986**, à l'initiative de la Ville de Rennes et de l'Office Social et Culturel Rennais pour soutenir les associations.

Il s'agit d'une initiative pilote en France consistant à développer un pôle central en matière de santé publique.

En 1989, elle se voit attribuer par La Ville de Rennes des locaux sis 36 Boulevard Albert 1^{er} à Rennes au Manoir dit des « Hautes Chalais » et se voit doter d'emplois de secrétariat. Elle offre alors différents services aux associations et oriente le public.

Depuis 1996, l'orientation de la Maison Associative de la Santé est de mobiliser les associations adhérentes (et d'autres associations non adhérentes) autour de projets de santé publique ou de projets d'animation : ces projets sont menés en inter associatif et peuvent prendre une forme d'organisation en collectif avec l'appui d'une coordination.

Elle s'ouvre à la représentation des usagers dans les établissements de santé et crée des liens avec les professionnels de santé.

Depuis la Loi du 4 mars **2002**, la MAS étend son domaine d'intervention à la formation et au soutien des représentants des usagers dans les instances pour une représentativité optimale des usagers de la santé. Elle mène des actions de sensibilisation et d'information au grand public.

Dès 2005, la MAS intègre et s'investit au niveau des conférences de santé du territoire à l'échelle départementale.

Elle est également hébergée dans l'enceinte du CHU de Rennes, ce qui ouvre un local supplémentaire aux associations.

Elle reçoit son premier agrément régional le 4 mai 2007 (renouvelé le 24 février 2012) pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Cet agrément acte la reconnaissance au niveau des pouvoirs publics.

Entre 2010 et 2015, la MAS voit son activité s'étendre de manière significative aux projets inter associatifs et aux projets de santé publique. Elle intègre et crée des groupes de réflexion au niveau des différents territoires bretons, mais également au niveau du Grand Ouest jusqu'à la Haute Autorité de Santé Publique.

La MAS a engagé une réflexion sur son projet associatif **en 2015** avec l'appui d'un diagnostic local d'accompagnement.

Dans ce contexte, la MAS envisage son projet comme contributif à la stratégie publique au sein de la cité. Elle repense son projet opérationnel avec des orientations stratégiques validées en amont, une planification annuelle, un renforcement de son réseau partenarial et institutionnel, des choix d'interventions territoriales.

Dans ce cadre, elle signe une convention avec le Collectif Inter associatif Sur la Santé de Bretagne.

En 2016, la MAS célébrera son trentième anniversaire.

L'horizon 2017 concrétisera le projet d'emménagement au sein de la ZAC Normandie dans le cadre d'un espace associatif santé partagé avec d'autres associations santé. Ce projet constitue également une dimension partenariale à travailler en particulier sur des axes tels que : la mutualisation de moyens et la communication.

Ce futur demande une mobilisation, des propositions et un partenariat avec les associations présentes sur ce même site, en particulier, dans la définition des complémentarités de travail et la cohérence des actions dans un souci de synergie et de lisibilité de la place de chacun pour les citoyens.

Son histoire fondée sur du militantisme est liée à l'évolution des politiques publiques

Elle regroupe aujourd'hui 70 associations de malades, personnes handicapées et leurs familles.

Enjeux actuels

*« Face aux évolutions démographiques, aux changements des modes de vie et à la mutation des territoires, de nouveaux besoins apparaissent maintenant comme fondamentaux. C'est le cas de la santé. Le vieillissement de la population crée de nouveaux besoins de santé, dus pour partie à l'augmentation des maladies chroniques. **Ce nouvel enjeu nécessite une organisation adaptée.** Or, les différentes études consacrées à la santé en France révèlent plusieurs formes d'inégalités territoriales : diversités sociodémographiques, inégalités face à l'accès aux services de santé, disparités quant à l'état de santé...*

Même si ces inégalités pourront être atténuées, pour partie, avec les politiques de santé publique, il apparait clairement aujourd'hui que d'autres politiques publiques ont un rôle important à jouer pour relever ce défi. On peut évoquer les politiques économiques, ayant une influence sur la précarité, reconnue comme déterminant de la santé, les politiques sociales qui accompagnent les personnes vulnérables, mais aussi les politiques de transports et le développement des nouvelles technologies

favorisant l'accès aux services, ainsi que les politiques de logement et l'urbanisme permettant un développement harmonieux et durable des territoires.



*Les cloisonnements, existant jusqu'à présent, entre le monde de la santé et les acteurs de l'aménagement du territoire doivent donc être combattus pour réduire ces inégalités territoriales de santé par **une approche globale adaptée aux spécificités des territoires**. La loi dite Hôpital, patients, santé et territoires, affiche comme l'un de ses objectifs de permettre l'accès à tous à des soins de qualité. La territorialisation des politiques de santé y est clairement énoncée comme une nécessité, avec notamment la création des agences régionales de santé, d'instances de concertation à différents niveaux et l'identification de territoires nécessitant une attention particulière.*

Les collectivités territoriales, conscientes de ces enjeux, se mobilisent de plus en plus au regard des besoins spécifiques de leur territoire. La proximité avec la population, la capacité à mobiliser les différents acteurs et le cadre de leur action, légitiment pleinement leur intervention dans ce domaine ».

Extrait article <http://www.datar.gouv.fr/la-sante-un-enjeu-majeur-des-politiques-d-amenagement-du-territoire>

Dans cette approche globale et en corrélation avec les sollicitations du territoire auquel elle appartient...

La Maison Associative de la Santé (MAS) continue de développer ses différents partenariats et conventions avec :

- La Ville de Rennes
- Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes
- Le Collectif Inter Associatif Sur la Santé de Bretagne
- Le Centre de Coordination des actions de Lutte contre les Infections Nosocomiales pour les établissements de santé Région Ouest
- Le Centre Hospitalier Guillaume Régnier
- Les Pompes Funèbres Générales
- La CARSAT Bretagne
- L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publiques
- Le Régime social des indépendants
- La Fédération Européenne Vivre Son Deuil
- AG2R La Mondiale
- Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Elle travaille en corrélation avec les maisons de quartiers, centres sociaux, médiathèques, bibliothèques, acteurs culturels, médias, services santé, animatrices territoriales de santé, chargés de mission santé, CLIC, écoles, autres acteurs associatifs, maisons thématiques...

Elle assure une représentation des usagers et des associations de santé au sein de :

Centre Hospitalier Universitaire de Rennes	Commission des Relations avec les Usagers et la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC)
	Commission de Lutte Contre les Infections Nosocomiales (CLIN)
	Commission d'Activité Libérale (CAL)
	Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN)
	Conseil de surveillance
	Commissions ponctuelles
	Comité d'éthique
	Conseil de discipline
	Groupe de travail RU et professionnels du CCLIN Ouest
	Département de santé publique (RUPIN)
Centre Médico Pédagogique de Beaulieu (Rennes)	CRUQPC
	CLIN
	Comité de coordination des Vigilances et des Risques (COVIRIS)
Agence Régionale de Santé Bretagne	Conférence de territoire secteur 5
Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales (CCLIN)	Groupe de travail Professionnels / Usagers
Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)	Interventions
Centre de formation des travailleurs sociaux (ASKORIA)	Interventions
Haute Autorité de Santé (HAS)	Groupe de travail Promotion de la bientraitance professionnels et usagers
Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR)	Comité de pilotage maison des usagers du CHGR

Ville de Fougères	Contrat local de santé (CLS)
Pays de Brocéliande	Contrat local de santé (CLS)
Ville de Redon	Contrat local de santé (CLS)
Ville de Rennes	Contrat local de santé (CLS)
	Conseil Rennais de Santé Mentale
	Comité Consultatif Santé Environnement
	Comité Consultatif restreint "Charte"
	Comité Consultatif restreint "Communication"
	Comité Consultatif restreint "Je dis santé"
	Commission Santé Villejean Beauregard
Pôle associatif santé Villejean	
Rennes Métropole	Commission intercommunale pour l'Accessibilité
Maisons et Office de la Ville de Rennes (Maison Associative de la Santé, Maison de La Consommation et de l'Environnement, Maison Internationale de Rennes, Office des Sports)	Groupe de travail
Pôle Saint Hélier	Interventions (alcool, associations ...)
Représentations diverses	Interventions Santé mentale
	Interventions deuil
	Interventions alcool et addictions
	Actions de sensibilisation au handicap
	Relais d'informations concernant la MAS à des usagers en réadaptation
	Groupes de travail emploi et handicap

... En répondant aux enjeux de santé du territoire dans lequel elle œuvre.

Dans ce cadre, elle s'inscrit dans les politiques publiques de santé actuelles.

L'expertise des associations est un marqueur clair et un gage de sérieux dans l'ambition portée d'être au service des populations, notamment à une période où les crises sanitaires, sociales, économiques et politiques sont nombreuses.

Investir dans la santé publique, c'est répondre aux défis de la société et ainsi participer à porter les attentes des usagers. C'est également renforcer la lutte contre les inégalités sociales de santé en modernisant les approches et donner une nouvelle impulsion aux actions mises en œuvre.

En tant qu'association, la MAS joue un rôle important dans ce cadre.

Au nom de la liberté associative, elle accorde toute leur place aux usagers.

Elle s'inscrit notamment dans les orientations suivantes :

Le contrat local de santé de la Ville de Rennes

Le contrat local de santé de la Ville de Rennes a été signé par la MAS qui est également membre du Comité consultatif.

Certains enjeux sont forts comme :

la prévention par « La communication citoyenne » auprès du grand public

Le soutien aux associations

La réduction des inégalités de santé avec l'accompagnement des plus démunis

Pour la Ville de Rennes, à travers ce contrat de santé, la MAS est un lieu ressource unique, un terreau de points de vue, un lieu de proximité pour les citoyens, un lieu d'accueil et de communication.

Le contrat local de santé comprend sept grands axes et plusieurs fiches actions par axe avec des indicateurs de réalisation et d'évaluation. Les quatre premiers axes concernent plus particulièrement la MAS, soit comme acteur partenaire, soit comme structure identifiée à mobiliser, soit comme porteuse du projet.

Axe 1 : - Savoir pour agir – Développer l'information sur la santé des Rennais. (Partager les enjeux, échanger sur les projets) Objectifs 2 et 4

Axe 2 : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour les plus démunis- Objectifs 6 et 7

Axe 3 : Agir en faveur de la santé des enfants, des jeunes et des étudiants Objectifs 8 et 9

Axe 4 : Promouvoir la santé mentale. Objectif 12

Axe 5 : Agir pour la santé des personnes âgées

Axe 6 : Promouvoir un environnement urbain favorable à la santé

Axe 7 : Rendre la ville accessible à tous

Elle participe également à l'élaboration des Contrats locaux de Santé de Fougères, Pays de Brocéliande et Redon.

D'autres missions sont soutenues par les partenaires et des partenaires ponctuels :

Notamment, les projets de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et missions attribuées par le Conseil Départemental 35

- ✚ Intervention sur les Territoires 5 et 6 avec la mise en place d'une coordination des dynamiques existantes sur la prévention du suicide et de la souffrance psychique (santé mentale)
- ✚ Formation des bénévoles : ateliers d'écriture (plusieurs niveaux), ressourcement, maladie psychique, comprendre et communiquer, écoute des personnes en souffrance, repérage crise suicidaire, infections liées aux soins
- ✚ Formation des professionnels (thématiques spécifiques à chaque groupe : repérage de la crise suicidaire et postvention)
- ✚ Projet « l'aide aux aidants »
- ✚ Alcool, addictions (2 pôles : grossesse et entourage)
- ✚ Deuil (collectif Vivre Son Deuil Bretagne)
- ✚ Coordination Semaine d'Information Santé Mentale Ville de Rennes
- ✚ Représentation des usagers. Participation à la conférence de territoire n°5 en tant que représentant des usagers.

Notion de démocratie en santé (démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation) :

- projet Rupin,
- infections liées aux soins,
- campagne nationale « Antibiotiques bien utilisés, tous concernés ».

Nos Valeurs

Elle consacre **son projet associatif au service des associations, usagers et professionnels à partir de valeurs humaines reconnues** :

Solidarité et soutien

- ☞ **Accompagner** des personnes souffrantes et/ou en difficulté, notamment des personnes éloignées du parcours de soin.
- ☞ **Aller vers, créer des liens entre associations différentes.** Se coordonner pour se compléter dans les actions de terrain.
- ☞ **Etre ensemble** : Etre ensemble pour exister, pour être plus « forts ». Aller ensemble vers le grand public pour ouvrir le champ des échanges.
- ☞ **Donner ou rendre** ce qui fait sens dans les chemins personnels et collectifs.
- ☞ **Rompre l'isolement** des personnes en situation de vulnérabilité.

Rencontres humaines et engagement

- ☞ Une **mise en lien** avec l'humanité, une **reconnaissance**, une **richesse**, un **réconfort**, un **ressourcement**, une **vitalité**, un **partage**, un **accompagnement**, un apprentissage de **nouvelles connaissances**.
- ☞ Appartenance au « **corps** » MAS.

Construire ensemble

A travers l'engagement humain et à travers l'engagement associatif

☞ **Animer** : Animer pour fédérer. Apprendre à se considérer mutuellement, à discuter et s'écouter.

☞ **Regrouper** : Réunir « toutes » les associations, les plus petites comme les plus grandes. Créer du lien entre elles permet de stimuler pour avancer. Aller à la rencontre des associations.

☞ **Faire collectif** : Fédérer des horizons variés pour animer des démarches collectives.

☞ Une **motivation commune** : Avancer vers un but commun.

☞ Faire **aboutir** les projets. **Servir** à quelqu'un, à quelque chose avec le risque de saturation, d'épuisement, avec la recherche de relais, avec le besoin vital de se soutenir.

En s'adressant à tous dans la Cité.

En instituant une Démarche participative et un travail en réseau.

Consolider et évoluer

Dans une politique de santé en perpétuel changement...

... S'évaluer et s'adapter.

Ces valeurs, bases du projet associatif, animent chaque adhérent individuellement et collectivement.

Nos Orientations

Aux vues de nos valeurs, quatre grandes orientations ont été retenues autour des objectifs suivants :

« Soutenir » ; « Mutualiser » ; « Communiquer » ; « S'adapter »

Soutenir

Il s'agit de :

Associer les différentes dynamiques associatives : Etre attentif aux actions des associations qui sont présentes au niveau local et national. Inciter les associations à combiner leurs propres actions avec les intérêts de la Maison Associative de la Santé en termes de Politique, d'Image et de Communication.

Confirmer le Soutien : Les petites associations ont besoin d'un soutien car elles ne disposent pas de moyens humains et matériels pour assurer sereinement leurs actions de terrain. Elles constatent qu'être reconnues et soutenues est important pour rester dans une vitalité et éviter l'épuisement. Le soutien aide à veiller à leur propre équilibre, à « prendre soin de soi » en qualité de bénévoles.

Inter connaissance : à travers la convivialité, l'accueil et l'écoute réservés aux adhérents.

Mutualiser

Il s'agit de :

Intensifier l'inter-associatif : Etre ensemble pour développer de nouvelles idées et de nouvelles actions à travers les collectifs. La notion de collectif transversal peut permettre d'être catalyseur et de partage dont l'effet dé-stigmatise le regard des autres.

Mettre des compétences en commun et Co-construire : pour mettre en valeur tous les dynamismes, sans perdre ni diluer les identités propres.

Répertorier les ressources : au sein des associations adhérentes, évaluer les ressources en présence et les utiliser.

Fédérer et Animer : Apprendre à se connaître, se regrouper, mutualiser autour de la Charte associative. Entretenir et dynamiser une motivation commune.

Etre ensemble : Etre ensemble pour plus de représentativité.

Communiquer

Il s'agit de :

Accueillir : la Maison Associative de la Santé est aussi un lieu missionné pour orienter les personnes vers les ressources adaptées à leurs besoins.

Mettre de la lisibilité : Rendre toujours plus lisibles les actions de la Maison Associative de la Santé auprès des associations adhérentes, des partenaires, des élus, des professionnels du secteur et des différents publics. Trouver comment communiquer davantage vers les adhérents et via les associations adhérentes.

Mobiliser les réseaux de communication. Faire un retour plus efficient des actions et des résultats vers les acteurs concernés.

Former : Favoriser les formations transversales et ouvertes car elles mettent en relation des personnes très différentes. Elles sont également un lieu de ressourcement et répondent aux besoins exprimés par les adhérents.

S'adapter

Il s'agit de :

S'adapter...

... **En fonction** des préconisations du Dispositif Local d'Accompagnement, des politiques de Santé Publique, **au regard** des besoins exprimés par le public et les associations, **et selon** les ressources humaines et financières.

Pour :

Consolider et créer de nouvelles dynamiques en étant à l'écoute de l'environnement sociétal (veille sociétale). Accepter de regarder le passé sans nostalgie et se tourner vers le changement, le renouvellement. Utiliser l'expérience du passé pour construire l'avenir.

Dynamiser : mobiliser de nouveaux regards. Réaffirmer le sens global du projet associatif.

La Mise en Œuvre de nos Valeurs

Nos Objectifs

- Offrir un lieu d'**accueil et d'orientation**
- Unir les **associations**, soutenir et créer des conditions favorables à leur **épanouissement**, partager et acquérir **connaissances et compétences**
- Veiller à promouvoir un **comportement favorable à la santé** grâce à l'expertise et aux compétences des bénévoles, et ainsi favoriser l'accès aux soins pour tous
- Faciliter **l'accès à l'information** pour tous et associer acteurs et publics de **proximité** du territoire
- Etre **fédérateur** et mettre en exergue la pluri sectorialité des associations et leur **complémentarité** avec les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Promouvoir la **démocratie** en santé et **représenter** les familles et les personnes malades, ainsi que les usagers du système de santé et veiller au respect de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics

- Etre **garant** d'une cohérence dans la mise en place des actions avec les thématiques prioritaires de santé du Territoire et en adéquation avec les programmes locaux de santé
- Se faire reconnaître comme un **acteur indispensable et représentatif** du **territoire**
- Maintenir une **veille en santé publique** en fonction des besoins et des demandes repérés
- Participer à la **prévention** en santé en corrélation avec les données du territoire et les connaissances des associations

Nos Missions

Extrait des statuts :

« La Maison Associative de la Santé (MAS) a pour buts :

- 1- *D'accueillir et informer les personnes intéressées par l'action des associations de malades, anciens malades et familles de malades, ainsi que de développer et coordonner des services collectifs de nature à favoriser cet objectif.*
- 2- *De mener des actions collectives, dans tous les domaines de nature à sensibiliser la population aux rôles et activités des associations adhérentes, communes aux associations.*
- 3- *De gérer les locaux mis à disposition, en accord avec le règlement intérieur.*

En aucun cas, la Maison Associative de la Santé ne pourra se substituer aux associations membres ».

1- Une mission d'accueil du public (citoyens, usagers, professionnels) pour informer et orienter sur les questions relatives à la santé et à la maladie.

Dans cette mission, elle s'appuie sur le lien privilégié qu'elle a construit avec ses associations adhérentes, ainsi que sur les réseaux des acteurs du territoire agissant dans le champ de la santé afin d'orienter au mieux les demandes. Dans ce cadre, elle veille à développer son expertise du système de santé et des dynamiques de santé.

2- Une mission d'information grand public sur les maladies et les enjeux de prévention propices pour s'en prémunir.

Dans cette mission, avec les associations, elle développe des outils de communication adaptés mais aussi des événements d'information destinés au grand public.

3- **Une mission de mise en œuvre de projets de santé publique** notamment autour des enjeux de l'alcool (coordination collectif alcool) et de la santé mentale (coordination semaine d'information de la santé mentale) mais aussi sur tout sujet qu'elle souhaite développer à la demande de ses associations adhérentes et en lien avec les orientations régionales.

Elle prévoit également la **formation des professionnels** du secteur sur les enjeux de la prévention du suicide et de la postvention.

4- **Une mission de veille et d'expertise sur la santé sur le territoire.**

Elle assure la **représentativité** des associations adhérentes et veille à la défense des valeurs des associations sur le territoire et garantit la **formation des bénévoles** dans ce cadre.

Par ailleurs, elle propose et soutient les **représentants des usagers** au sein des différentes instances au nom de la démocratie en santé.

Les publics

- **Associations adhérentes**
- **Tout public ou public ciblé selon thématique**
- **Les personnes malades et/ou handicapées et leur entourage**
- **Les professionnels de santé, secteur médico-social, juridique...**

Les territoires d'intervention

Un territoire d'intervention en fonction des missions, des projets de la MAS et des différentes associations :

- **Territoires de proximité (quartiers, villes, métropole, pays)**
- **Départements**
- **Conférences de territoires de la Région Bretagne**
- **Régions et inter-régions**
- **National**

Des moyens existants et nécessaires

Les ressources humaines

- **Une équipe de 5 Salariés :**

- Coordinatrice : 28h/semaine
- Chargé de Projets : 35h/semaine
- Agent de Santé publique : 28h/semaine
- Secrétaire-accueil : 30h/semaine
- Agent d'entretien : 4h/semaine

Total : 5000h/an

- **Un Bureau et un Conseil d'Administration**

- **Des intervenants externes (prestataires, salariés, bénévoles selon projets)**

- **Les associations adhérentes et les bénévoles**

Le bénévolat est le pilier de la vie associative

70 associations de santé sont adhérentes à la Maison Associatives de la Santé. Elles représentent environ 5000 membres bénévoles dont une centaine plus directement engagés sur les actions de la MAS.

25 ont leur siège et leur logistique fournis par la Maison Associative de la Santé.
23 thèmes sont représentés.

Les partenaires

- **Opérationnels**
- **Institutionnels**

Cf article « enjeux actuels » pages 6 et 7

Les moyens physiques

- **Locaux (mise à disposition de locaux pour réunions – Bd Albert 1er et Hôtel Dieu)**
- **Mise à disposition d'équipements bureautiques**

... Nécessitant entretiens, maintenances, et affectations budgétaires.

Les moyens financiers

- **Les financements (conventions, projets : subventions) : 90% du budget**
Cf article « enjeux actuels » pages 6 et 7
- **La vente de produits finis, prestations de services, marchandises : 6% du budget**
- **Les dons, les cotisations des associations adhérentes : 4% du budget**
- **Les contributions volontaires en nature (20% du budget global, y compris contributions volontaires)**

Une évaluation indispensable

Qualitative et quantitative / indicateurs / Valeurs cibles

Les résultats des actions sont attendus par les financeurs mais aussi par les personnes accompagnées. Ce qui amène à penser que l'évaluation est **utile pour tous**.

Les critères d'évaluation sont **réétudiés** lors du bilan de chaque action et généralisées à l'ensemble des missions de la MAS.

Cette évaluation permet une **priorisation des axes de travail** par le conseil d'administration en continu pour **adaptation**.

Des fiches actions

FICHE ACTION

Maison Associative de la Santé



AXE/THEMATIQUE/ORIENTATION

INTITULE ACTION

DIAGNOSTIC

RESPONSABLES ACTION :

BINOME BENEVOLE :

OBJECTIF GENERAL

OBJECTIF SPECIFIQUE (1 date 1chiffre et ce qui va changer)

OBJECTIF OPERATIONNEL

PARTENAIRES

TERRITOIRE

DATE/ECEANCE

PUBLIC CIBLE

RESSOURCES MATERIELLES ET FINANCIERES PREVUES

DESCRIPTION/TYPE D'ACTION

TEMPS TRAVAIL PREVU

INDICATEURS

VALEUR CIBLE



Présenté et Validé en Bureau ou CA le :

BILAN

DATE
TERRITOIRE
PUBLIC ATTEINT
PARTENARIAT

ACTIONS REALISEES

VALEURS REALISEES AUX VUES DES OBJECTIFS : IMPACT

POURCENTAGE SATISFACTION

REMARQUES / BILAN GLOBAL

PERSPECTIVES / RECOMMANDATIONS

RESSOURCES MOBILISEES

TEMPS DE TRAVAIL MAS
PRESTATIONS VALORISEES
BENEVOLAT
FINANCEURS / RESULTAT FINANCIER



Décision Bureau ou CA pérennité de l'action :

Nos engagements pour les années à venir

Une conviction s'impose « La MAS doit continuer à exister».

Car :

La MAS, **c'est un collectif réussi et toujours en devenir.**

La MAS, **c'est une richesse associative.**

La MAS, **cela constitue de multiples identités qu'il faut veiller à préserver.**

La MAS, **c'est un tout** : des **associations**, des **personnes**, des **locaux**.

Les statuts, la Charte et le règlement intérieur de la Maison associative de la Santé en constituent le socle commun

Un projet opérationnel

La Maison Associative de la Santé se veut une association fédératrice et coordinatrice, acteur de la vie citoyenne.




Elle souhaite s'engager comme un acteur associatif « novateur » (porteur d'idées).

Elle envisage son projet comme contributif à la stratégie publique au sein de la cité et de la démocratie en santé.

Elle repense régulièrement son projet opérationnel avec des orientations stratégiques validées en amont, une planification annuelle, un renforcement de son réseau partenarial et institutionnel, des choix d'interventions territoriales.

Des orientations stratégiques

La Maison Associative de la Santé posera des **actions précises** et validées tant par son Conseil que par les financeurs. Elle fera des **choix concertés et adaptés** aux besoins de la population. Elle pourra choisir des actions pour un public « **cible** ». Elle sera force de proposition pour des actions **innovantes**. Elle développera particulièrement les actions **inter-associatives** grâce à la variété de ses adhérents. Elle priorisera ses interventions en veillant à la **géolocalisation** afin d'éviter l'effet de dispersion. Elle dressera une « carte d'intervention » pour rendre encore plus **lisible** son impact.

-  **Les actions prioritaires** : ce sont les actions piliers et permanentes de la MAS. Elles seront choisies et définies. Elles seront reconduites ou créées. Certaines pourraient être supprimées.
-  **Les actions nouvelles** : ce sont des actions innovantes qui suivent l'évolution des besoins de la population et les moyens mis à la disposition de la MAS.
-  **Les actions transversales** : elles apparaissent comme pertinentes car elles touchent un public plus large et surtout elles permettent de mutualiser les compétences associatives. Elles utilisent la force de mutualiser de la MAS. Ces actions sont enrichissantes et stigmatisent moins les usagers concernés.

Une planification annuelle et pluri annuelle

A partir des actions choisies, un **calendrier** sera établi sur l'année. Une **régularisation** permettra si besoin des **réajustements**.

La plus-value de la planification est de permettre aux partenaires d'être informés, de partager, de diffuser.

De plus, la planification de l'action présentera clairement la répartition des rôles entre bénévoles et professionnels. Ce qui donnera de la force aux engagements tant des salariés que des adhérents.

Une représentativité

La MAS s'engage à maintenir ses missions de **représentation des usagers**.

Une structuration en évolution

La Maison Associative de la Santé envisage de :

- ☞ Faire évoluer son organisation et plus particulièrement son **mode de gouvernance** (commissions spécialisées relais avec le conseil d'administration / référents)
- ☞ **Lever les confusions quant au rôle de chacun** (bénévoles, administrateurs, professionnels, usagers)
- ☞ Trouver les moyens d'une **communication plus efficiente**
- ☞ Mettre en place de **nouveaux outils** autour des actions et trouver des modes d'**évaluation** pertinents et partagés
- ☞ Introduire de **nouveaux protocoles de fonctionnement** (Charte, adhésion, prestations logistiques, représentations, fiches action)

En **complémentarité** avec le Conseil d'administration et le Bureau, des **groupes de travail** sont mis en place afin de réfléchir et être force de proposition sur les thèmes suivants :

- ☞ GROUPE DE TRAVAIL REPRESENTATIONS ET PARTENARIATS
- ☞ GROUPE DE TRAVAIL ACTIONS
- ☞ GROUPE DE TRAVAIL FONCTIONNEMENT (Gouvernance, protocoles de fonctionnement)

Le projet des nouveaux locaux à Villejean

Ce projet devra intégrer les orientations du projet associatif et pourra être déployé sous forme de plan d'actions et notamment sur des axes tels que la mutualisation de moyens et la communication. Ce projet demande une mobilisation, des idées, des propositions et un partenariat avec les associations présentes sur ce même site.

	SALARIEES	NOMBRE D'HEURES AFFECTEES	VILLE RENNES 107000 €	ARS BRETAGNE 46000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 35 9000 €	EJ CNASEA (VDR et CD 35) 10000 €	CNSA 33000 €	DIVERS SUBV 10000 €	PRESTATIONS COTISATIONS 20000 €	TOTAL COUT AXE DE TRAVAIL
Accueil physique et téléphonique associations, public et professionnels dont planning salles, copies Ménage	Coordination : 15h Chargée de projets : Agent de SP : 25h Secrétariat-Accueil : 450h Agent entretien : 180h	670h : 12200 € + CP : 2650 € = 14850 €	14 850 €							20 000 €
Accueil COURRIERS (mails, écrits, réponses aux demandes)	Coordination : 100h Chargée de projets : 75h Agent de SP : 100h Secrétariat-Accueil : 125h	400h : 9000 € + CP : 1950 € = 10950 €	10 950 €							13 000 €
Promotion - communication, flash info, forum du livre, radio, France 3 Bretagne matin, infos locales, salons, internet, plaquettes	Coordination : 20h Chargée de projets : 5h Agent de SP : 250h Secrétariat-Accueil : 55h	330h : 8000 €+ CP : 1750 €= 9750 €	4 400 €	2 500 €	800 €	750 €	600 €	700 €		15 000 €
Rencontres partenaires, mise en relations des acteurs, groupes de travail Partenariat Représentations (comité consultatif, CLS...)	Coordination : 150h Chargée de projets : 80h Agent de SP : 50h Secrétariat-Accueil :	280h : 7400 € + CP : 1600 € = 9000 €	4 500 €	2 000 €	700 €	1 800 €				10 000 €
Formations aux professionnels (Terra et Postvention)	Coordination : 25h Chargée de projets : 50h Agent de SP : Secrétariat-Accueil : 35h	110h : 2300 € + CP : 500 € = 2800 €		1 800 €		1 000 €				11 000 €
Formations aux bénévoles	Coordination : 75h Chargée de projets : Agent de SP : 10h Secrétariat-Accueil : 35h	120h : 2900 € + CP : 600 € = 3500 €		1 750 €				1 750 €		10 000 €

	SALARIEES	NOMBRE D'HEURES AFFECTEES	VILLE RENNES 107000 €	ARS BRETAGNE 46000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 35 9000 €	EJ CNASEA (VDR et CD 35) 10000 €	CNSA 33000 €	DIVERS SUBV 10000 €	PRESTATIONS COTISATIONS 20000 €	TOTAL COUT AXE DE TRAVAIL
Représentation des usagers : CCLIN, Conférence Territoire, Rupon, HAS, RU dans les instances type CRUQPC, CLAN, CLIN	Coordination : 35h Chargée de projets : Agent de SP : 100h Secrétariat-Accueil :	135h : 3600 € + CP : 800 € = 4400 €	200 €		1 600 €			2 600 €		5 000 €
Présentation MAS et dispositifs de santé, promotion, et encadrement stagiaires, interventions écoles, Université, EHESP, Réseaux	Coordination : 25h Chargée de projets : 15h Agent de SP : 15h Secrétariat-Accueil : 15h	70h : 1650 € + CP : 350 € = 2000 €	800 €	600 €	600 €					3 000 €
Débats publics sur des thématiques ciblées	Coordination : 20h Chargée de projets : 50h Agent de SP : 80h Secrétariat-Accueil : 10h	160h : 3800 € + CP : 800 € = 4600 €	3 000 €		1 000 €	600 €				7 000 €
Groupes de paroles (plannings)	Coordination : Chargée de projets : Agent de SP : Secrétariat-Accueil : 30h	30h : 450 € + CP : 100 € = 550 €	550 €							
ADDITIONS ET GROSSESSE (formation aux professionnels, formations aux futurs professionnels, sensibilisation grand public)	Coordination : 50h Chargée de projets : 25h Agent de SP : Secrétariat-Accueil : 25h	100h : 2300 € + CP : 500 € = 2800 €	500 €	1 000 €	800 €	500 €				4 000 €
Collectif Alcool et addictions (alcool et entourage, stands, présentation aux professionnels, écoles...)	Coordination : 50h Chargée de projets : 50h Agent de SP : 50h Secrétariat-Accueil : 25h	175h : 4200 € + CP : 900 € = 5100 €	1 500 €	1 400 €	600 €	600 €		1 000 €		4 000 €
Collectif SISM	Coordination : 35h Chargée de projets : 500h Agent de SP : 35h Secrétariat-Accueil : 35h	605h : 13000 € + CP : 2900 € = 15900 €	9 400 €	3 000 €	1 500 €	1 000 €		1 000 €		17 000 €

	SALARIEES	NOMBRE D'HEURES AFFECTEES	VILLE RENNES 107000 €	ARS BRETAGNE 46000 €	CONSEIL DEPARTE MENTAL 35 9000 €	EJ CNASEA (VDR et CD 35) 10000 €	CNSA 33000 €	DIVERS SUBV 10000 €	PRESTATIONS COTISATIONS 20000 €	TOTAL COUT AXE DE TRAVAIL
Collectif VSDB	Coordination : 35h Chargée de projets : 150h Agent de SP : 35h Secrétariat- Accueil : 35h	255h : 5600 € + CP : 1200 € = 6800 €		3 950 €	500 €	350 €		2 000 €		9 000 €
Coordination SM et prévention suicide T5	Coordination : 25h Chargée de projets : 300h Agent de SP : Secrétariat- Accueil : 25h	350h : 7400 € + CP : 1600 € = 9000 €		6 600 €		2 400 €				20 000 €
Aidants	Coordination : 25h Chargée de projets : Agent de SP : 200h Secrétariat- Accueil : 25h	250h : 6300 € + CP : 1300 = 7600 €					7 600 €			33 000 €
	1120 1400 1150 1300 180									
		5150h : 115650 € TCC								
(CONGES, ABSENCES, ARRETS...)		25 000 €								
TOTAL COUT SALARIAL		140 650 €	71 550 €	29 100 €	9 000 €	10 000 €	11 000 €	10 000 €		
SOLDE			35 450 €	16 900 €			22 000 €			
TOTAL			107 000 €	46 000 €	9 000 €	10 000 €	33 000 €	10 000 €	20 000 €	235 000 €